

Aménagements. Un maillage à l'échelle des 44 communes a ainsi été réalisé avec 820 carrefours identifiés sur le Ribéracois afin de déployer le panneauage et le balisage.

Par la délibération 2023/121 en date du 11 juillet 2023, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le Plan de Jalonnement et le Guide des aménagements de la CCPR.

Par la délibération 2025/96 en date du 24 juin 2025, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le déploiement du Plan de jalonnement à l'échelle des 44 communes et a acté les principes suivants :

1. La CCPR, en tant que maître d'ouvrage, assurera le financement de l'opération et assurera la procédure et le suivi du marché public à cet effet ;
2. L'opération se concrétisera si les conseils municipaux adoptent une délibération approuvant son déploiement afin de permettre une continuité du Plan de jalonnement sur l'ensemble du territoire de la CCPR.

Sur la période allant de septembre 2025 à mars 2026, un travail technique très précis sera réalisé par le service du développement territorial, en partenariat avec les élus et agents communaux en charge de la voirie, afin d'acter le nombre de panneaux et leur implantation définitive sur chaque commune. À la suite de ce travail, le besoin pourra être défini avec précision pour lancer le marché public et acter le déploiement opérationnel du Plan (stockage du matériel, travaux de pose, implantation, entretien, etc.). Considérant la volonté de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois de développer les mobilités durables sur son territoire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir le déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide des Aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCPR en :

- Soutenant le déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide Aménagements de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable ;
- Accompagnant le déploiement du Plan de Jalonnement dans la durée grâce à un travail partenarial avec la CCPR sur le signalement, la gestion, l'entretien et le remplacement des mobiliers dégradés ou manquants à l'échelle de sa commune ;
- Autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Contre 0 abstention 0 pour 9

Projet de délibération n°37/2025 : Fonction publique-personnel : participation de la commune pour la protection sociale complémentaire « santé »

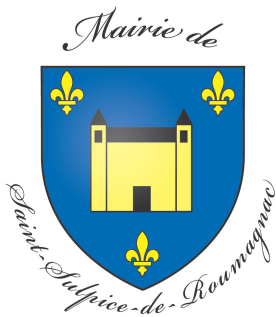
La commune a l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2026 de participer à la complémentaire santé pour tous les agents : contractuels, titulaires, de droit public ou privé.

Participation à hauteur de 15€ minimum.

2 possibilités : Adhérer à la convention de participation du CDG 24 ayant retenu la MNT

Avoir un contrat labellisé propre à chaque agent

Suite à la consultation avec les agents de la commune, ces derniers préfèrent garder leur complémentaire.



Si ils ont une complémentaire labellisée ils pourront prétendre à la participation de la commune.

Après en avoir délibéré la commune laisse les agents libres de choisir leur contrat de complémentaire santé.

La commune participera à hauteur de 15€ pour les contrats labellisés.

Contre 0 abstention 0 pour 9

Projet de délibération n°38/2025 : Finances : BP Principal-admission en non valeurs

Réception du trésorier d'une demande d'admission en non-valeur en date du 08/08/2025.

Somme de 2,60€ pour poursuite sans effet sur de la cantine scolaire de 2021.

Contre 0 abstention 0 pour 9

Projet de délibération n°39/2025 : Finances : demande de subvention pour un stage humanitaire au Bénin de 4 élèves infirmières de périgueux

Le Maire ne prend pas part au vote.

Il s'agit d'un groupe de quatre étudiantes infirmières en 3^{ème} année à l'IFSI de Périgueux et qui ont décidé de faire un stage humanitaire à l'étranger, au Bénin, dans le but de valider leur formation. Elles ont choisi cette destination dans l'optique de pouvoir aider, dans le domaine de la santé, des populations démunies qui ont besoin d'un soutien physique et moral.

Elles sollicitent une subvention afin de participer aux financements des 4 billets d'avion, au logement, à la nourriture et le matériel qu'elles pourront emmener.

Coût du projet 10 000€.

Il est proposé au conseil municipal une subvention d'un montant de 200€ et la mise à disposition du foyer à titre gratuit pour l'organisation d'un loto le samedi 22 novembre 2025.

Contre 1 abstention 0 pour 7

Projet de délibération n°40/2025 : Finances : décision modificative au BP principal

Pour faire suite aux investissements ci-après, il y a lieu de prendre une décision modificative :

- abri de bus : 2 146,80€
- volets mairie : 2 033,32€



Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement
615221	- 3 450€	
023	+ 3 450€	

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement
2188	1 400€	021 3 450€
21311	2 050€	

Contre 0 abstention 0 pour 9

Projet de délibération n° 41/2025 : Transport : signature de la convention transport scolaire 2025/2026

Il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention transport scolaire pour l'année 2025/2026 avec la commune de St Pardoux de Drone qui a en charge l'organisation du second rang du transport scolaire sur le RPI. Obtention de la carte transport auprès de la région nouvelle aquitaine. La tarification est basée sur le QF. 30€ de participation pour les familles, au départ des écoles.

Contre 0 abstention 0 pour 9

Questions diverses

Concernant la demande de subvention pour le stage humanitaire au Bénin une présentation sera faite à 18h30 par les élèves infirmières devant le conseil municipal avant le début de la séance.

Le 18 octobre 2025 à 14h00 à la salle des fêtes de Siorac-de-Ribérac, aura lieu une conférence-projection sur « Réveillons nos mémoires Siorac, St Martin, St Sulpice en ribéracois 26 mars-6 août 1944 ».

Vous êtes conviés à cette présentation.